

## Plus de 13 km d'itinéraires cyclables aménagés, rénovés ou étudiés d'ici fin 2025.

Lors du Conseil de Territoire du 12 avril 2023, Grand Paris Sud Est Avenir a approuvé le premier plan triennal des aménagements cyclables sur les voiries territoriales. Cette décision va permettre la mise en œuvre opérationnelle des premiers travaux prévus dans le Plan Vélo. Objectif : mailler les communes du territoire d'itinéraires cyclables connectés et sécurisés.

\*\*\*

Dans le cadre de son Plan Vélo, l'intercommunalité Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) vient d'adopter un plan triennal des aménagements cyclables sur les voiries territoriales qu'elle gère et requalifie dans le cadre d'une ambitieuse programmation pluriannuelle d'investissement. Ce plan inclut **près de 30 projets (pistes cyclables, voies vertes, chaussées à voie centrale banalisée, zones de rencontre...), totalisant plus de 13 km en tout, qui vont faire l'objet, dans les trois années à venir, de travaux ou d'études préalables.** Les travaux démarrent dès cette année, avec l'engagement de projets à Boissy-Saint-Léger (boulevard Léon Révillon), Santeny (rue de la Fontaine) ou encore Créteil (passerelle de la Pie). Ils viendront compléter de premières réalisations, achevées ou en cours (voie verte route de la Forêt à Marolles-en-Brie, piste cyclable et carrefour à la hollandaise avenue du Dr Paul Casalis à Créteil, chaussée à voie centrale banalisée rue Jean Cavaillès à Villecresnes...).

\*\*\*

### Un plan vélo ambitieux pour GPSEA

Par délibération du 15 décembre 2021, le Conseil de Territoire a adopté le **Plan Vélo de Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA)**. Élaboré à l'échelle des seize communes du Territoire, ce document définit un programme de onze actions organisées autour de trois volets : un volet infrastructure, un volet services et un volet prospectif. Le plan prévoit notamment l'aménagement de 242 kilomètres d'itinéraires cyclable à horizon 10 ans.

Le maillage cyclable proposé dans le Plan Vélo s'appuie sur les aménagements déjà réalisés pour **constituer un réseau cyclable complet et sans discontinuités**, pour des déplacements quotidiens entre les communes et vers les principales centralités.

Sur les **242 kilomètres** proposés, 58 kilomètres sont déjà réalisés avec des aménagements de bonne qualité, 77 kilomètres sont à reprendre car ils ont été identifiés comme de qualité moyenne ou mauvaise dans le diagnostic, et 108 kilomètres sont à créer.

Le réseau cyclable du Plan Vélo a été ventilé selon les maîtres d'ouvrage des voiries qui réaliseront les aménagements cyclables. **Les voiries territoriales (et donc gérées par GPSEA) représentent 19% du linéaire.**

En outre, il est prévu l'**installation de 20 compteurs permanents** sur le Territoire pour quantifier l'évolution du trafic cycliste au cours de la journée et des saisons, et ainsi permettre une meilleure connaissance des pratiques. Ces compteurs seront complétés par 5 baromètres cyclables pour offrir l'information en temps réel du nombre de cyclistes observés à la journée et à l'année.

**Contact presse :**

Amarine NABI

Directrice de l'attractivité

[anabi@gpsea.fr](mailto:anabi@gpsea.fr) / 07 78 96 47 33